



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Gérance de l'eau

Historique

L'eau est la vie. Elle nous lie tous à notre mère la Terre. En tant que membres des Premières Nations, nos droits et notre responsabilité de protéger l'eau à l'intention des générations actuelles et futures s'incarnent dans les relations uniques et mutuelles que nous entretenons avec nos terres, nos territoires et tous les êtres vivants. Les femmes des Premières Nations, en tant que protectrices et gardiennes de l'eau, entretiennent une relation sacrée avec l'eau. Comprendre les liens qui unissent les écosystèmes sains, les relations et les communautés entre eux constitue le fondement des connaissances, des décisions et des lois des Premières Nations. La capacité des Premières Nations à gérer l'eau, à exercer leurs droits inhérents et issus des traités et à entretenir des relations saines est de plus en plus mise en danger par les changements climatiques et d'autres menaces d'origine humaine. L'eau doit être protégée.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

Il incombe à l'APN la responsabilité de soutenir les Premières Nations dans la gestion et la conservation de l'eau douce et de l'eau marine d'une manière conforme à leurs droits, à leur titre et à leur compétence et de plaider pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes de diverses identités de genre des Premières Nations dans les décisions relatives à l'eau, selon leurs rôles et responsabilités traditionnels. Mandaté par l'Assemblée des Premières Nations, le Secteur de l'eau s'emploie à faire progresser la conservation marine, la protection de la biodiversité, le développement durable et la protection de l'eau douce.

CONSERVATION DU MILIEU MARIN ET BIODIVERSITÉ

L'APN continue de faciliter les discussions entre son sous-groupe de travail sur les aires marines protégées et de conservation autochtones (AMPCA), le ministère des Pêches et des Océans, Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence Parcs Canada. Ces discussions portent sur les moyens de mettre en œuvre les recommandations du rapport de l'APN et la façon dont le gouvernement du Canada pourrait aider les Premières Nations à créer des AMPCA. Ces discussions permettent notamment de s'assurer que les priorités des Premières Nations sont prises en compte dans les mises à jour de la législation, de la réglementation, des politiques et des programmes du Canada sur le sujet.

En septembre 2023, l'APN a fait part de ses premiers commentaires sur le projet de règlement sur les aires marines nationales de conservation (AMNC) de l'Agence Parcs Canada, en insistant sur la nécessité de respecter les droits des Premières Nations, de prévoir des mécanismes de gouvernance souples et collaboratifs et de préserver la capacité des Premières Nations de gérer et exploiter leurs territoires et d'en tirer profit. L'APN continue de collaborer avec le sous-groupe de travail sur les AMPCA, sous l'égide du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE).

Les prochains travaux seront centrés sur l'élaboration d'outils de renforcement des capacités, les communications et le matériel de sensibilisation afin de faciliter le partage et la coordination d'informations pour aider les Premières Nations à gérer leurs eaux marines.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alors que le gouvernement du Canada s'acquitte de son engagement à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le travail porte sur la définition d'une voie à suivre permettant aux Premières Nations de réaliser les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Le Canada doit veiller à ce qu'aucune Première Nation ne soit laissée de côté durant la réalisation des ODD, ce qui implique le respect de l'égalité et de la durabilité économique et environnementale. En juillet 2023, des délégués de l'APN ont assisté au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, au cours duquel les pays membres, dont le Canada, ont présenté leurs progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD. La délégation de l'APN s'est entretenue avec Karina Gould, alors ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada, des priorités, des intérêts et des enjeux cruciaux des Premières Nations liés aux ODD.

En septembre 2023, la délégation de l'APN a assisté au Sommet sur les ODD, où les États membres ont négocié et ratifié une déclaration politique visant à accélérer la mise en œuvre des ODD et du Programme 2030. Les représentants de l'APN ont souligné la nécessité d'inclure davantage les peuples autochtones dans la déclaration politique et de demander au Canada de s'engager auprès des Premières Nations dans la prochaine série d'ODD, compte tenu du manque de participation des Premières Nations à l'élaboration initiale de l'Agenda 2030.

L'APN continuera de demander une approche pangouvernementale qui garantisse la participation active des Premières Nations à la mise en œuvre des ODD et l'établissement de rapports sur ce sujet. Il s'agit notamment de demander un financement accru pour soutenir les initiatives des Premières Nations en matière d'ODD et leur participation aux discussions internationales et nationales sur ce sujet, notamment au sein de l'Indigenous Peoples Major Group on Sustainable Development.

PROTECTION DE L'EAU DOUCE

L'APN continue de soutenir les Premières Nations dans la protection de l'eau en exigeant le respect de leurs droits inhérents et issus des traités lorsque des activités industrielles peuvent avoir des répercussions sur les eaux de surface et souterraines.

À cette fin, elle veille à ce que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) fasse preuve d'ouverture et de transparence dans ses communications avec les Premières Nations concernant la sélection d'un site pour un dépôt en couches géologiques profondes (DCGP) destiné au stockage permanent des déchets hautement radioactifs, plus précisément du combustible nucléaire irradié. L'APN organisera un ensemble de séances de mobilisation régionales au printemps 2024 et préparera du matériel de communication pour améliorer la diffusion d'informations sur le processus de sélection du site de DFGP et le transport et stockage des déchets nucléaires.

À la fin de l'année, le gouvernement du Canada devrait présenter un projet de loi visant à créer l'Agence canadienne de l'eau (ACE) en tant qu'organisme autonome. La loi sur l'ACE devrait être de nature administrative. Les représentants de l'Agence et l'APN ont tenu une réunion pour discuter des préoccupations exprimées au



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



sujet de l'Agence par les Premières Nations-en-Assemblée dans la résolution 53/2023, *Processus de gestion nationale de l'eau dirigé par les Premières Nations et Agence canadienne de l'eau*. L'objectif est de trouver une voie à suivre par l'intermédiaire d'une future mobilisation et des possibilités d'élaboration conjointe qui affirment les droits des Premières Nations en matière de gestion, d'utilisation et de gouvernance de l'eau.

Prochaines étapes

L'an prochain, l'APN continuera de demander un meilleur contrôle des Premières Nations dans les prises de décisions, des soutiens en matière de conservation dirigés par les Autochtones, un financement durable à long terme et des approches holistiques, fondées sur les distinctions et pangouvernementales concernant l'eau marine et l'eau douce. Nous continuerons également de demander au Canada d'adopter une approche tenant compte du genre dans tous les travaux concernant l'eau. Cela est particulièrement important au moment où le gouvernement du Canada s'apprête à mettre sur pied la nouvelle ACE, à moderniser la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et à mettre en œuvre un plan d'action renouvelé pour l'eau douce. Nous travaillerons avec d'autres secteurs, sous la direction des Comités des Chefs concernés, pour veiller à ce que les droits et priorités des Premières Nations concernant l'eau soient respectés. Pour cela, nous veillerons notamment à la création d'un groupe de travail national sur la gestion de l'eau dirigé par les Premières Nations.

En étroite collaboration avec d'autres secteurs, l'APN demandera la réalisation efficace de nouveaux objectifs en matière de biodiversité au niveau national. Pour arrêter la perte de biodiversité et inverser la tendance d'ici 2030, il est nécessaire d'adopter une approche pangouvernementale qui tient compte des droits inhérents et des responsabilités des Premières Nations à l'égard des terres et des eaux dans la stratégie pour la biodiversité du Canada. L'APN continuera de discuter de son rapport sur les AMPCA avec les organismes fédéraux afin de déterminer des voies à suivre pour mettre en œuvre les recommandations du rapport. Elle continuera également d'aider les Premières Nations à faire progresser l'établissement d'AMPCA en élaborant des outils de soutien, en étudiant l'éventuelle utilisation de mécanismes juridiques, en participant aux processus juridiques fédéraux, en plaidant en faveur d'un financement durable à long terme, en sensibilisant l'opinion à l'utilité des AMPCA et en collaborant avec les ministères fédéraux concernés.

L'APN continuera de plaider pour une approche des ODD fondée sur les distinctions en demandant au gouvernement fédéral d'élaborer conjointement un plan dirigé par les Premières Nations pour atteindre les ODD et de garantir la participation active des Premières Nations à l'élaboration des prochains ODD après 2030.

L'APN travaillera avec les secteurs, les comités techniques, les dirigeants et les organismes fédéraux concernés pour mettre en œuvre la résolution 50/2023 de l'APN, *Lutter contre les effets des déversements de résidus miniers*, et s'assurer que tous les projets d'exploitation minière et d'extraction de minerais réalisés sur les terres et les eaux des Premières Nations respectent les droits inhérents et que les répercussions néfastes des activités industrielles soient pleinement prises en compte.

Personne-ressource :

Jamie Lavigne, directrice,

Secteur de l'eau,

JLavigne@afn.ca